



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierrealmillet.fr/Les-tarifs-de-l-eau-en-baisse>

conseil de communauté du 23 Juin 2014

Les tarifs de l'eau en baisse...

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : jeudi 26 juin 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération concrétise une des décisions délibérées en 2012 puis 2013 sur la gestion de l'eau et de l'assainissement au Grand Lyon, décisions qui avaient provoqué, tardivement, un débat public important sur le mode de gestion.

Si ce débat se poursuivra, nous ne pouvons que nous féliciter de la baisse des tarifs que cette délibération confirme, à la hauteur de l'objectif annoncé.

Nous insistons toutefois sur l'importance de toujours commenter ces tarifs en prenant des exemples diversifiés comme le sont les situations de logement. Car si un logement individuel a effectivement une baisse moyenne de 23%, compte tenu que la part abonnement est très fortement réduite, les logements collectifs pour lesquels il y a un abonnement collectif, constateront une baisse plus faible, puisque l'abonnement est réparti sur l'ensemble des habitants de l'immeuble.

Pour un grand ensemble typique de nos banlieues, la baisse est de l'ordre de 13%, ce qui est aussi une bonne chose, mais il faut veiller à ne pas créer d'incompréhension en communiquant sur ces tarifs.

Sur le fonds, le groupe communiste et républicains ne peut que voter ces tarifs, puisqu'ils concernent la part communautaire, c'est à dire la part de la facture de l'eau qui alimente le budget de l'eau de la communauté urbaine, autrement dit, la partie publique de la gestion de l'eau ! Cette part vient conforter la capacité à agir de notre direction de l'eau, dont nous connaissons l'investissement au service des usagers, et qui démontre ainsi le réalisme de la question du mode de gestion.

C'est pourquoi nous demandons que le groupe de travail politique, mis en place dans le précédent mandat pour le renouvellement des DSP, soit réactualisé, à la fois pour suivre la réalisation des objectifs de cette DSP, objectifs importants justement pour créer les conditions techniques d'une réelle maîtrise d'ouvrage par la communauté comme autorité organisatrice, mais aussi pour préparer le futur débat pour l'après 2013.

Cette question d'agenda est importante. La DSP décidée pour une durée de 8 ans peut conduire à considérer que nous attendrons après 2020 pour étudier la suite. Nous demandons au contraire que ce groupe de travail produise pour la fin de ce mandat une évaluation de notre capacité du point de vue technique et de notre organisation, à décider du mode de gestion.